



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le 15/11/2019

SLO

ID : 081-218102572-20191104-2019DEL72-DE

Date de la convocation
29.10.2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mmes RAYNAL, VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mme BABAUX, Mr LEFERT, Mme TRUTINO, Mr SAMATAN, Mmes GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mme KLIMEZACK-GIL

N° 19/72

Absents : Mr GUIRAUD procuration à Mr GRIALOU
Mme GARCIA procuration à Mme VILLENEUVE
Mr CROUZET procuration à Mr FABRE
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr MARTY
Mr GRIMAL procuration à Mr LE ROCH
Mme ANGLES procuration à Mr LEFERT
Mr DE GUALY procuration à Mr GALINIE
Mme THUEL procuration à Mme PAWLACZYK
Mme PELLEGRINI procuration à Mme KLIMEZACK-GIL
Mr PEYRONIE

Secrétaire : Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

Il est exposé au conseil municipal que monsieur le trésorier d'Albi-ville a adressé à la commune de Saint-Juéry de nouvelles listes des créances irrécouvrables pour le budget du service de l'eau. Il convient :

**BUDGET SERVICE DE
L'EAU DECISION
MODIFICATIVE N°1**

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 0 €

- Inscrire les crédits nécessaires afin de passer les écritures d'admission en non-valeur relatives au non recouvrement de factures d'eau (+3 000 €). Cette dépense est compensée par la diminution de charges à caractère général (- 3 000 €)

- Recettes : NEANT

INVESTISSEMENT : NEANT

Vu la délibération n°19/29 du conseil municipal du 02 avril 2019 adoptant le budget primitif du service de l'eau de la commune

5 ABSTENTIONS
Adopté à la majorité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'adopter la décision modificative n°1 du budget primitif du service de l'eau tel que présentée ci-dessous :

D/R	I/F	Nature	Libellé	Dépenses
D	F	611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	-3 000,00
D	F	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	3 000,00
			TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 novembre 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

